

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRE**

Séance du 09 juin 2023

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRE

DATE DE
CONVOCATION

31 mai 2023

DATE DE PUBLICATION

16 juin 2023

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 21

Votants 29

Objet : Elections sénatoriales – Désignation des délégués, conseillers municipaux et de leurs suppléants

Séance du 09 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 09 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Monsieur Bruno FICHEUX, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Bruno FICHEUX, Dorothée BERTRAND, Michel DEHAENE, Augustine VILLE, Yves COLPAERT, Stéphane GLORANT, Francine MOURIKS, Bérangère MAHAUDEN, Monique DUHAYON, Véronique VANMEENEN, Brigitte CAMPAGNE, Yann NORMAND, Romain BUISINE, Dimitri DUQUENNE, Isabelle LEMAIRE OREC, Michael PARENT, Laetitia LEGRAND, Jimmy MASSON, Alexandra LEGRAND, Hervé BOCQUET, Clément DELASSUS

Procurations : Monsieur Frédéric DUBUS à madame Monique DUHAYON
Madame Catherine BAUDRY à monsieur Michel DEHAENE
Monsieur François-Xavier HENNEON à madame Augustine VILLE
Monsieur Bruno WILLERON à monsieur Jimmy MASSON
Monsieur Olivier SABRE à madame Laetitia LEGRAND
Monsieur Eric DEWULF à monsieur Bruno FICHEUX
Madame Louise SAINTENOY CAMPAGNE à madame Brigitte CAMPAGNE
Madame Camille SPETEBROOT à monsieur Stéphane GLORANT

Absents : /

Secrétaire de séance : Monsieur Michel DEHAENE

Délibération n°69/69 – 06/2023.

Objet de la délibération : Elections sénatoriales – Désignation des délégués, conseillers municipaux et de leurs suppléants

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.289 du Code électoral,

Vu l'article L.284 du Code électoral,

Vu l'article R.132 du Code électoral,

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 mai 2023 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués, de délégués supplémentaires et de suppléants à désigner ou à élire pour l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023,

Dans le cadre du renouvellement des sénateurs qui interviendra le dimanche 24 septembre 2023, le Conseil municipal doit procéder à l'élection de 15 délégués et de 5 suppléants du Conseil municipal qui seront amenés à voter lors de l'élection des sénateurs.

Deux listes se sont portées candidates :

- Ensemble Ecrivons l'Avenir d'Estaires
- Vivons Estaires

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 juin 2023

Objet de la délibération : Elections sénatoriales – Désignation des délégués, conseillers municipaux et de leurs suppléants

Les élections ont donné le résultat suivant :

Nombre de votants : 29

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 3

Nombre de suffrages exprimés : 26

Ont obtenus :

Vivons Estaires : 22 voix

Nombre de sièges : 13 délégués et 5 suppléants

Ensemble Ecrivons l'Avenir d'Estaires : 4 voix

Nombre de sièges : 2 délégués et 0 suppléant

Ont été proclamés élus délégués :

- Bruno FICHEUX (Vivons Estaires)
- Dorothée BERTRAND (Vivons Estaires)
- Michel DEHAENE (Vivons Estaires)
- Bérangère MAHAUDEN (Vivons Estaires)
- Yves COLPAERT (Vivons Estaires)
- Monique DUHAYON (Vivons Estaires)
- Frédéric DUBUS (Vivons Estaires)
- Brigitte CAMPAGNE (Vivons Estaires)
- Stéphane GLORANT (Vivons Estaires)
- Véronique VANMEENEN (Vivons Estaires)
- François-Xavier HENNEON (Vivons Estaires)
- Louise SAINTENOY CAMPAGNE (Vivons Estaires)
- Yann NORMAND (Vivons Estaires)
- Michaël PARENT (Ensemble Ecrivons l'Avenir d'Estaires)
- Isabelle LEMAIRE OREC (Ensemble Ecrivons l'Avenir d'Estaires)

Ont été proclamés suppléants :

- Augustine VILLE (Vivons Estaires)
- Romain BUISINE (Vivons Estaires)
- Francine MOURIKS (Vivons Estaires)
- Hervé BOCQUET (Vivons Estaires)
- Camille SPETEBROOT (Vivons Estaires)

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 juin 2023

Objet de la délibération : Elections sénatoriales – Désignation des délégués, conseillers municipaux et de leurs suppléants

Le procès-verbal a été établi à cet effet ce jour, affiché à la mairie, et annexé à la présente délibération.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus
(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bruno FICHEUX



Le Secrétaire de séance
Michel DEHAENE

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 16/06/2023

Publié ou notifié le 16/06/2023

Le Maire,
Bruno FICHEUX



